



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 novembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le ministre de l'Économie.

En Wallonie, les bars, discothèques et bistrots ainsi que les communes, entreprises et associations peuvent désormais emprunter gratuitement une borne éthylotest par le biais de l'Agence pour la Sécurité routière. Ceci après l'évaluation d'un projet-pilote lancé il y a deux ans et s'étant avéré concluant.

L'objectif du projet est de dissuader les conducteurs alcoolisés à prendre le volant. Sur une période d'environ douze mois, plus de 25000 personnes ont ainsi pu mesurer leur alcoolémie via les bornes. En moyenne un test sur deux s'est relevé positif. La borne précise l'alcoolémie de l'utilisateur par rapport à la limite légale, mais aussi le temps d'élimination de l'alcool, les sanctions et les risques encourus en cas d'obstination et, enfin les alternatives locales pour rentrer en sécurité.

Des arguments visiblement convaincants, en moyenne 7 utilisateurs positifs sur 10 ont déclaré avoir arrêté ou diminué leur consommation d'alcool et/ou avoir modifié l'organisation de leur trajet retour après avoir soufflé.

Un projet comparable avait été lancé il y a quelques années par notre Sécurité routière mais sans le succès espéré.

- Nous voudrions savoir des membres du Gouvernement s'ils sont disposés en partenariat avec la Sécurité routière et l'HORESCA à relancer un tel projet, sachant que l'abus d'alcool est responsable de nombreux accidents de la route en général et d'accidents mortels en particulier ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Yves Cruchten
Député